



*Liberté • Egalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA RÉGION  
HAUTS-DE-FRANCE

**RECUEIL**

**DES**

**ACTES**

**ADMINISTRATIFS**

**ANNEE 2017 - NUMERO 81 DU 22 MARS 2017**

# TABLE DES MATIERES

## **PRÉFECTURE DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE Secrétariat général pour les affaires régionales**

Arrêté préfectoral portant délégation de signature à MM. Serge BOUFFANGE et Patrick DAVID secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France.



## PRÉFET DE LA RÉGION HAUTS-DE-FRANCE

Secrétariat général  
pour les affaires régionales

### **Arrêté préfectoral portant délégation de signature à MM. Serge BOUFFANGE et Patrick DAVID secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France**

Le préfet de la région Hauts-de-France  
Préfet du Nord  
Officier de la Légion d'honneur  
Officier de l'ordre national du Mérite

Vu la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu la loi organique n° 2001-692 du 1<sup>er</sup> août 2001 modifiée relative aux lois de finances ;

Vu la loi n° 2015-29 du 16 janvier 2015 modifiée relative à la délimitation des régions, aux élections régionales et départementales et modifiant le calendrier électoral ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2004.374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret n° 2009-587 du 25 mai 2009 modifié relatif aux missions des secrétaires généraux pour les affaires régionales ;

Vu le décret n° 2011-820 du 8 juillet 2011 pris pour l'application de la loi n° 2011-672 du 16 juin 2011 relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité et portant sur les procédures d'éloignement des étrangers ;

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2012-1247 du 7 novembre 2012 portant adaptation de divers textes aux nouvelles règles de la gestion budgétaire et comptable publique ;

Vu le décret n° 2015-510 du 7 mai 2015 portant charte de la déconcentration ;

Vu le décret n° 2015-1689 du 17 décembre 2015 portant diverses mesures d'organisation et de fonctionnement dans les régions de l'administration territoriale de l'État et de commissions administratives ;

Vu le décret du 21 avril 2016 portant nomination de Monsieur Michel LALANDE, en qualité de préfet de la région Nord – Pas-de-Calais Picardie, préfet de la zone de défense et de sécurité Nord, préfet du Nord ;

Vu le décret n°2016-1265 du 28 septembre 2016 portant fixation du nom et du chef-lieu de la région Hauts-de-France

Vu le décret du 24 février 2017 portant nomination de M. Pierre CLAVREUIL au poste de sous-préfet de Lorient ;

Considérant la nécessité d'assurer l'intérim du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales ;

## ARRÊTE

Article 1<sup>ER</sup> - Délégation est donnée à MM. Serge BOUFFANGE et Patrick DAVID, secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales, pour signer au nom du préfet de la région Hauts-de-France et dans le cadre des missions relevant de leur pôle respectif :

- tous actes, décisions, arrêtés, conventions et circulaires, saisines juridictionnelles relevant des attributions de l'État dans la région Hauts-de-France ;
- les recours gracieux relatifs à l'activité de l'administration régionale, incluant ceux relevant des actes de la Région Hauts-de-France formulés dans le cadre du contrôle de légalité instauré par l'article L.4142-1 du code général des collectivités territoriales ;
- tous actes, correspondances et pièces comptables relatifs au fonctionnement du secrétariat général pour les affaires régionales ;
- sur le BOP 307 et dans la limite de l'enveloppe qui lui est allouée, à l'effet d'engager juridiquement la dépense pour les opérations présentant un caractère justifié d'urgence, réalisées par voie dématérialisée (fournitures de bureau) ou se rapportant aux frais de fonctionnement de sa résidence (frais de représentation compris) et d'engager, pour les autres opérations, la procédure de dépense ou de recette (en formulant les expressions de besoins), de porter à la connaissance du service support le service fait et de piloter les crédits de paiement incluant la priorisation de ces derniers ;
- tous actes, décisions, arrêtés, conventions et circulaires relatifs à la gestion des crédits délégués ou relative aux budgets opérationnels de programme (BOP) 104, 112, 119, 137, 147, 148, 303, 304, 333 et 724 ;
- tous actes, décisions, arrêtés, conventions et circulaires relatifs à la gestion des crédits européens 2007-2013.

Sont exclues de la délégation de signature les réquisitions du comptable.

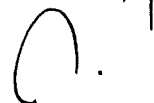
Article 3 En cas d'absence ou d'empêchement de M. Serge BOUFFANGE, la délégation de signature relevant du pôle Politiques Publiques sera exercée par M. Patrick DAVID.

Article 4 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Patrick DAVID, la délégation de signature relevant du pôle Modernisation sera exercée par M. Serge BOUFFANGE.

Article 5 : L'arrêté du 23 janvier 2017 portant délégation de signature à M. Pierre CLAVREUIL est abrogé.

Article 6 : Les secrétaires généraux adjoints pour les affaires régionales de la région Hauts-de-France sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture de région Hauts-de-France.

Fait à Lille, le **22 MARS 2017**



Michel LALANDE

Conformément aux dispositions des articles R 421-1 et R 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans le délai de 2 mois à compter de sa publication.